



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/03/2020

Dossier complet le :
06/03/2020

N° d'enregistrement :
2020-4585

1. Intitulé du projet

Aménagement de la ZAC de la Limousine à Saint-Jean-des-Mauvrets - Commune des Garennes-sur-Loire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Besnier Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur Louis BESNIER

RCS / SIRET |3|8|9| |6|1|9| |3|8|8| |0|0|0|2|5| Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont : - le terrain d'assiette est compris entre 5 ha et 10 ha - la surface de plancher est comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ²	Le projet d'aménagement du quartier de la Limousine porte sur un terrain d'assiette d'environ 6,5 ha et une surface de plancher comprise entre 13 700 et 16 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un quartier d'habitat sur une surface d'environ 6,5 ha.

Le programme prévoit la construction d'environ 100 à 117 logements répartis entre :

- 70 % de logements individuels (dont 20 % de lots abordables)
- 30 % de logements individuels groupés et intermédiaires (dont au moins la moitié de logements sociaux)

Le projet comprendra également la réalisation des voiries assurant la desserte du quartier et les aménagements paysagers favorisant son insertion à l'interface entre le bourg et le secteur agricole. Certains espaces verts accueilleront notamment les dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Le projet ne nécessite pas de démolition de bâtiment. Seule une cabane abritant des chevaux sera supprimée.

4.2 Objectifs du projet

Dans le Plan Local d'Urbanisme actuel de Saint-Jean-des-Mauvrets, le site de La Limousine est classé en zone 2AUb. La zone 2AU est une zone à urbaniser, dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLU. Le secteur 2AUb est à vocation principale d'habitat.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le site est inscrit en site d'extension urbaine.

La ZAC de la Limousine a été créée le 30 novembre 2015.

L'objectif est de créer un nouveau quartier d'habitat en respectant les enjeux suivants :

- accompagner le développement démographique de la commune, en complément des opérations de densification urbaine et en recentrant l'urbanisation à proximité immédiate du cœur de bourg de Saint-Jean-des-Mauvrets,
- répondre à des objectifs de densification selon les principes de développement durable : offre de logements adaptée aux attentes diversifiées, mixité sociale et générationnelle, permettant d'assurer la pérennité des équipements publics et commerces implantés sur le territoire, mixité des formes urbaines à l'échelle du quartier et de la commune et modes de financement variés, qualité du cadre de vie, grâce à un aménagement cohérent, valorisant, respectueux de l'environnement et privilégiant la qualité architecturale et le confort des futures constructions.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet est prévues en trois tranches.

Le rythme de réalisation du projet sera déterminé en fonction de la commercialisation, de la capacité des équipements publics et du nécessaire équilibre à trouver avec les autres opérations d'habitat, notamment sur le territoire de la commune des Garennes-sur-Loire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après son aménagement, le quartier de la Limousine (espaces publics, stationnements, voiries internes...) sera géré par les services de la Commune des Garennes-sur-Loire et de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Le quartier sera desservi à partir de voies existantes :

- au nord et à l'ouest depuis la rue de la Barre, le chemin du Moulin Neuf et le chemin des Millerits
- au sud-est depuis la route de Buchêne

Par ailleurs, le quartier sera connecté par des liaisons douces aux secteurs riverains : centre-bourg de Saint-Jean-des-Mauvrets (mairie, écoles), équipements sportifs voisins...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La ZAC de la Limousine a été créée le 30 novembre 2015. Le projet était intégré dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-des-Mauvrets, approuvé en 2014 et ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.

Le projet est maintenant soumis à une procédure de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté au titre des articles L311-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le projet est soumis à une procédure loi sur l'eau, qui prendra la forme d'une déclaration d'existence de rejet pluvial existant, avec un porter à connaissance pour le raccordement de la ZAC au réseau pluvial.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	environ 14 700 à 16 000 m ²
Surface d'assiette du projet	environ 6,5 ha
Nombre de logements	environ 100 à 117 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

chemin du Moulin Neuf
chemin des Millerits
rue de la Barre
route de Buchêne
Saint-Jean-des-Mauvrets
49610 LES GARENNES-SUR-LOIRE
Département de Maine-et-Loire

Coordonnées géographiques¹

Long. -0°45'54"28 Lat. 47°39'63"37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b), et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site du projet concernent les Garennes de Juigné sur Loire (ZNIEFF n°520004438 à environ 400 m à l'est du site du projet) et la Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne (ZNIEFF n°520013069 à environ 600 m au nord du site du projet)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans le périmètre dit de « zone tampon » du site Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco.</p> <p>La partie nord du site du projet est localisée dans le périmètre de monument historique du Logis de la Gâchetière (inscription le 25/09/1997).</p>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur le secteur dans la pré-localisation DREAL Pays de la Loire. Les investigations spécifiques (végétation + pédologie) réalisées sur le site dans le cadre de l'élaboration du PLU ont conclu à l'absence de zones humides au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, qui fixe les critères de définition et de délimitation des zones humides (cf. annexes)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nord de la commune des Garennes-sur-Loire est concerné par Le Plan de Prévention des Risques Inondations Val d'Authion, révisé en 2019. Ce PPRI concerne le val du Petit Louet, qui s'étend de Gohier aux Ponts-de-Cé et est séparé du lit mineur de la Loire par une levée submersible de 10 km. Le sud de la commune est concerné par l'Atlas des Zones Inondables de l'Aubance. Le risque inondation ne concerne pas le secteur d'étude de La Limousine. La commune des Garennes-sur-Loire n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément relatif à des sites industriels ou sols pollués n'est recensé sur le secteur (sources : bases de données BASIAS et BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à environ 600 m des limites des sites Natura 2000 les plus proches : FR5200629 (Directive Habitats) et FR5212003 (Directive Oiseaux) correspondant à la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le seul prélevement d'eau engendré par le projet correspond à l'alimentation en eau potable des futurs logements, qui peut être estimé à environ 15 000 m³ par an (sur la base de 110 logements, 2,5 personnes par logement et 150 l d'eau consommée par jour et par personne).</p> <p>Le projet sera alimenté en eau potable par le réseau public, géré par le Syndicat d'eau de l'Anjou, à partir d'un prélevement dans la Loire aux Ponts de Cé.</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nappe souterraine n'a été identifiée sur le site dans la bibliographie ou dans le cadre de l'étude zones humides.</p> <p>Le projet ne prévoit pas la réalisation de drainages et de modifications des masses d'eau souterraines.</p> <p>Ces éléments seront précisés dans le cadre des études techniques préalables à la réalisation des travaux.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de façon à obtenir un équilibre des déblais/ remblais, pour éviter d'exporter des matériaux à l'extérieur du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera uniquement l'apport des matériaux nécessaires pour la construction des bâtiments et la réalisation des voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit sur des parcelles principalement occupées par des cultures, prairies (pâturée et de fauche), ainsi qu'une friche au nord du site.</p> <p>Aucun habitat ou espèce végétale protégé n'a été recensé sur le site.</p> <p>La conservation des principaux éléments de végétation et milieux aquatiques sur le site et ses abords (haies, fossés, ruisseau), ainsi que les mesures en faveur de la biodiversité intégrées au projet permettront d'assurer le fonctionnement de la trame verte et bleue existante.</p> <p>Des mesures spécifiques seront prises pour assurer le maintien du Lézard des murailles, espèce de reptile protégée.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est localisé au plus près à environ 600 m des limites des sites Natura 2000 les plus proches : FR5200629 (Directive Habitats) et FR5212003 (Directive Oiseaux) Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau.</p> <p>Compte tenu de la distance, le projet n'aura pas d'impacts directs sur ces espaces, ni sur les habitats et espèces qui y sont rattachés.</p> <p>Par ailleurs, les eaux pluviales du projet, rejoignant le Petit Louet (vallée de la Loire) après la traversée du bourg, feront l'objet d'un traitement qualitatif et quantitatif pour éviter tout impact indirect sur les sites Natura 2000.</p>

	<p>Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>On notera en particulier qu'en l'absence de covisibilité avec le site Val de Loire, le projet n'aura pas d'incidences sur ce espace, classé au patrimoine mondial de l'Unesco</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation du projet induira la consommation d'espaces essentiellement occupés par des activités agricoles ou assimilées (cultures, prairie pâturée par des chevaux, prairie de fauche), ainsi qu'une parcelle en friche.</p>
Risques	<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune des Garennes-sur-Loire n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).</p> <p>Aucune entreprise induisant un risque industriel n'est recensée sur le secteur d'étude et aux abords du projet.</p>
	<p>Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune des Garennes-sur-Loire est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Val d'Authion, qui n'affecte pas le secteur du projet.</p> <p>La commune est classée en potentiel de catégorie 3 pour le radon. Le risque aléa retrait-gonflement des argiles est moyen sur le secteur d'étude. Le risque sismique est de niveau 2 (faible)</p>
Nuisances	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p> <p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le seul risque sanitaire identifié concerne le potentiel radon de catégorie 3. Toutefois, ce risque peut aujourd'hui être parfaitement géré par des dispositions constructives dans le cadre de la réalisation de nouveaux bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il des déplacements/des trafics</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux induira un trafic spécifique : apport de matériaux de constructions, évacuation de matériaux, personnel intervenant sur le site. A terme, en considérant 110 logements, 2,5 habitants/logement et 3 déplacements/habitant/jour, on peut estimer le nombre de déplacements à environ 825/jour.</p> <p>La proximité du bourg et des équipements publics favorisera les mobilités "douces" et limitera l'usage de la voiture.</p>
	<p>Est-il source de bruit ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bruit lié au fonctionnement du nouveau quartier correspond essentiellement au trafic automobile généré, lié notamment aux déplacements domiciles-travail. La répartition sur plusieurs accès et axes routiers ne devrait pas induire de dégradation notable du contexte sonore. Par ailleurs, la proximité du bourg favorisera les déplacements piétons/cycles non impactants sur le plan sonore.</p> <p>Actuellement, le secteur n'est pas soumis à des nuisances sonores notables.</p>

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent être émises pendant certaines phases de travaux. Les études géotechniques permettront de préciser les matériaux à mettre en oeuvre et la nature de ces éventuelles vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site s'accompagnera de la mise en place d'éclairage public. Pour limiter les émissions lumineuses et leurs incidences sur la faune nocturne, l'éclairage sera conçu et géré de façon à limiter la dispersion : orientation vers le sol, simple balisage sur les espaces paysagers, conception permettant une gestion adaptée au besoin réel (réduction de l'intensité, possibilité de coupure...).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques sont principalement liés au chauffage des habitations et à la circulation de desserte du nouveau quartier. La conception des logements intégrera des exigences fortes en matière de consommation d'énergie. Par ailleurs, la configuration du secteur du projet est favorable à la dispersion des rejets atmosphériques (site ouvert, exposition aux vents dominants de sud-ouest).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera des modifications des conditions de ruissellement des eaux pluviales sur le site. Celles-ci seront collectées et acheminées vers des ouvrages de régulation et de traitement des eaux, avant rejet vers le ruisseau de Saint-Almand qui borde le site à son extrémité nord-est.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'effluents domestiques qui seront acheminés à la station d'épuration communale de Saint-Jean-des-Mauvrets (station du Golf). Le flux peut être estimé à environ 220 équivalents-habitants (ratio de 0,8 EH/personne pour 110 logements avec 2,5 habitants/logement). En 2018, cette station d'épuration a reçu une charge maximale en entrée de 821 EH, pour une capacité nominale de 1 525 EH. Cet équipement respecte les objectifs de qualité fixés pour ses rejets.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet sont : - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées, - les déchets ménagers produits par les futurs habitants, dont la collecte et le traitement seront assurés par le Smitom Sud Saumurois. Par ailleurs, la commune des Garennes sur Loire dispose d'une déchèterie et des points d'apport volontaire sont présents route de Buchêne à l'entrée du complexe sportif, juste à l'est du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau quartier s'inscrit dans la continuité du tissu urbain existant. Il s'appuie sur la trame végétale conservée et bénéficiera d'un traitement paysager végétal assurant l'interface avec les secteurs riverains et son intégration dans le grand paysage. Compte tenu de sa localisation en partie dans un périmètre de protection de monument historique (logis de la Gâchetière), des échanges sur la conception du projet sont mis en œuvre avec l'Architecte des Bâtiments de France. A noter qu'il n'existe pas de covisibilités entre le site et le logis de la Gâchetière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du quartier de la Limousine induira l'arrêt de l'exploitation agricole sur les parcelles cultivées, représentant environ 3,5 ha sur les 6,5 ha du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible de cumuler des incidences avec d'autres projets sur la commune déléguée de Saint-Jean-des-Mauvrets.

Cette ZAC est l'unique projet d'habitat structurant en cours, que viennent compléter des opérations de densification urbaine de plus faible envergure.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dispositions et mesures prises pour favoriser l'insertion environnementale de la ZAC sont intégrées dans la conception du projet :

- la conservation des haies bocagères présentes en périphérie et au sein du site, de façon à préserver des continuités écologiques, ainsi que le maintien des écoulements superficiels en bordure du site, au sud et à l'est. Des mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité viendront compléter cette trame au sein du projet : plantations diversifiées (arbres fruitiers, arbustes à baies, plantes mellifères) et gestion différenciée, nichoirs, gîtes, abris pour la petite faune. Le maintien des murets et des aménagements spécifiques permettront la préservation du Lézard des murailles sur le secteur du projet.
- la mise en place d'ouvrages de régulation/traitement des eaux pluviales et la limitation de l'imperméabilisation pour favoriser l'infiltration, au moins partielle, des eaux
- la mise en place de liaisons douces avec le centre-bourg. L'implantation du projet à proximité immédiate des services publics (mairie, écoles, équipements sportifs...) contribuera à leur fonctionnement et leur vitalité, tout en limitant les déplacements motorisés
- le traitement paysager des espaces publics s'appuyant sur la trame végétale existante et assurant l'insertion du quartier en continuité du tissu urbain et dans le grand paysage

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En premier lieu, rappelons que ce projet, inscrit comme site d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat dans le PADD de Saint-Jean-des-Mauvrets, a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Dans le cadre du dossier de création, des études environnementales détaillées ont permis de prendre en compte les enjeux du site vis à vis de son aménagement, qui concernent essentiellement l'espace hydrique (rejet d'eaux pluviales), qui fera l'objet d'un dossier de procédure loi sur l'eau spécifique, la prise en compte de la biodiversité, l'insertion urbaine et paysagère du nouveau quartier et sa connexion aux secteurs voisins, notamment au bourg.

Ces sujets ont été étudiés dès la phase de création de la ZAC et sont traités dans les études de conception du projet. Aussi, il n'apparaît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale formelle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Des annexes facultatives viennent compléter les annexes obligatoires :

- Périmètre de protection de monument historique (parties 5 / 6.1)
- Site Patrimoine mondial de l'Unesco (parties 5 / 6.1)
- ZNIEFF (partie 5)
- Contexte hydrographique (partie 5)
- PPRI Val d'Authion (partie 5)
- Zones humides (partie 5)
- Investigations faune / flore / habitats naturels (partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MANTEG

le,

06/03/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus